



académie
de Montpellier

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

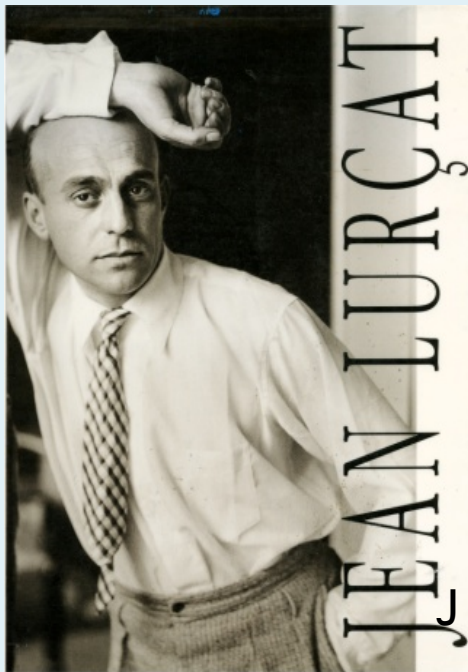
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

LYCÉE POLYVALENT JEAN LURÇAT

25, avenue Albert Camus - 66000 PERPIGNAN

LANGUEDOC
ROUSSILLON
LA RÉGION MIDI
PYRÉNÉES

REUNION D'INFORMATION SUR L'ORIENTATION POST 2^{NDE}
MARDI 13 février 2018



www.lyc-lurcat-perpignan.ac-montpellier.fr

CALENDRIER

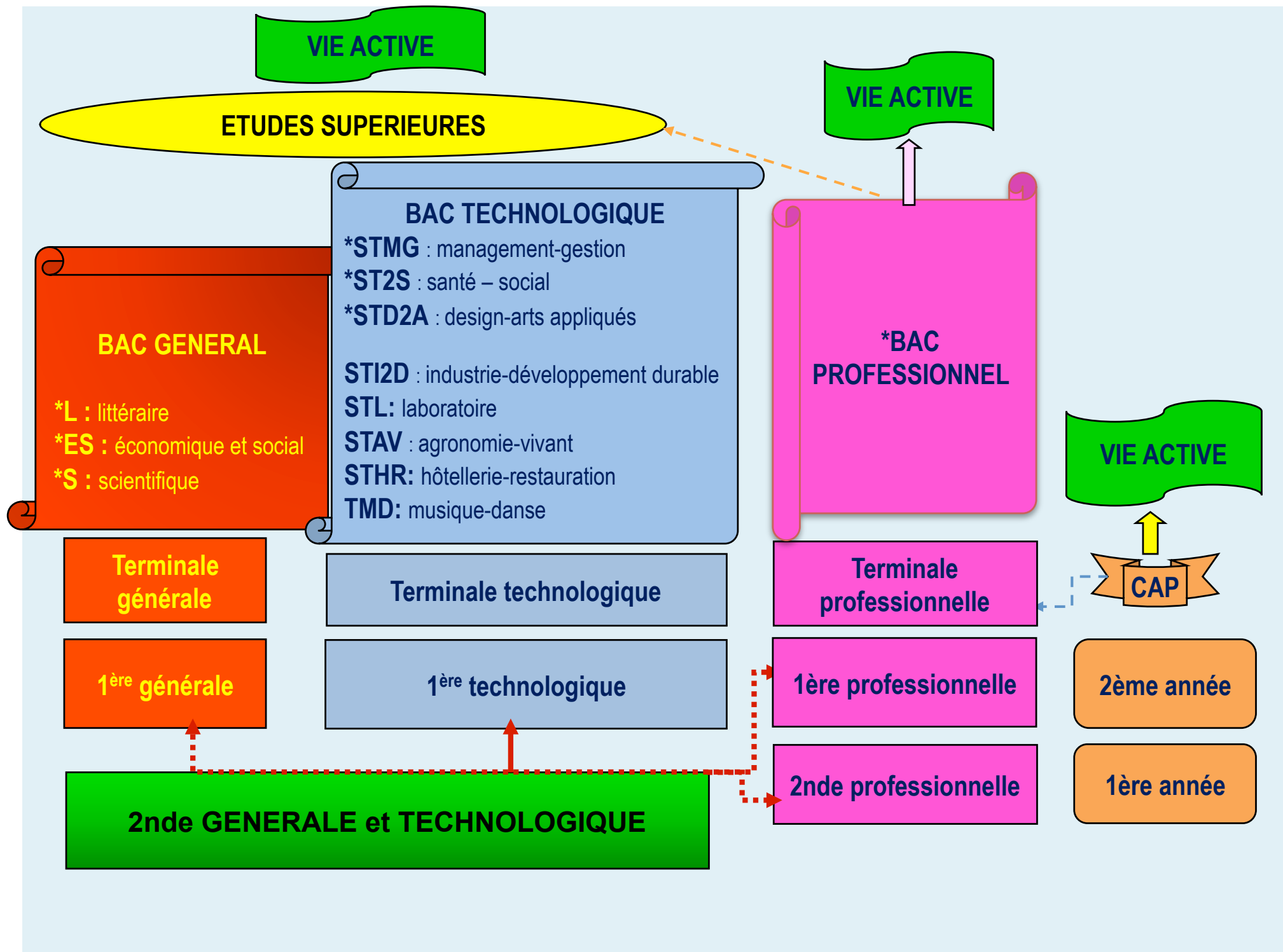
- 2ème trimestre :

- Vous exprimerez vos **INTENTIONS D'ORIENTATION**
- **Avis PROVISOIRE** formulé par le conseil de classe

🔴* En cas de désaccord, prendre contact avec le PP, le psychologue scolaire spécialiste de l'orientation ou Mme Benzine de la MLDS pour examiner les différentes solutions possibles

- 3ème trimestre :

- Vous indiquerez vos **VŒUX D'ORIENTATION** définitifs
- Le chef d'établissement **ACCORDE** ou **PAS** le passage en 1ere générale ou technologique, et répond aux demandes de la famille

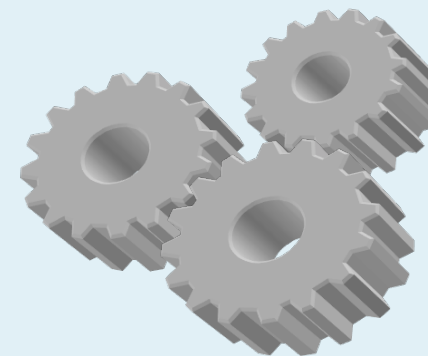


PASSERELLE VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE

- Pour les élèves souhaitant une réorientation vers la voie professionnelle:
 - choisir la section souhaitée
 - **l'indiquer sur la fiche de dialogue**
 - prévoir une immersion dans un milieu professionnel
- Le conseil de classe examinera la demande au conseil de classe du 2nd trimestre et, si accord, un mini-stage sera organisé dans la filière souhaitée



SAISIE DANS AFFELNET



- Pour tous les élèves de 2^{nde}
- Prise en compte des notes pour:
 - Pour les élèves réorientés en section professionnelle (2^{nde} pro ou passerelle 1^{ère} pro)
 - Pour les élèves orientés à l'externe (autre lycée) quelque soit le choix de filière (générale, technologique, professionnelle ou autre)
 - Pour les élèves orientés à l'interne (Lurçat) dans une classe à capacité réduite, à savoir:
 - 1^{ère} STMG ou 1^{ère} ST2S ou 1^{ère} STD2A
 - 1^{ère} L arts plastiques ou danse ou musique

Décision d'orientation



En cas de **DESACCORD** entre la famille et la décision d'orientation:

1. Entretien avec le Proviseur dans les 3 jours ouvrables après le conseil de classe
2. Commission d'appel : Le dossier de l'élève est présenté par le professeur principal et le C.O.P. L'élève et sa famille peuvent demander à être entendus. La décision prise par la commission est définitive
3. Maintien: en cas de désaccord avec la proposition formulée par le conseil de classe, la famille a la possibilité de demander le maintien exceptionnel en classe de 2ndeGT.

PERMANENCES PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

→ Vous pouvez prendre RDV avec **M. ROGER**
au **Lycée**:

Le **JEUDI** et le **VENDREDI** de **13h à 16h**
(cahier de rdv au CDI)

→ ou vous rendre au **CIO Perpignan Sud** (à côté de la **DSDEN**)
rencontrer une conseillère d'orientation **de permanence** :

Du lundi au vendredi (sauf jeudi matin) de 9h à 12h et de 14h à 17h

Pendant les vacances de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30)

04 68 50 20 86